



MAIRIE DE LURY SUR ARNON
25 rue de la Mairie - 18120 LURY SUR ARNON

**PROCES VERBAL DE LA REUNION DU
CONSEIL MUNICIPAL DU 3 JUIN 2021**
18h30 à Lury sur Arnon

L'an deux mille vingt et un, le 3 juin à 18h30, le Conseil Municipal de la commune de LURY-SUR-ARNON, convoqué, s'est réuni au centre socio-culturel, sous la présidence de Madame Chantal CREPAT, Maire de LURY-SUR-ARNON

Présents : Chantal CREPAT, Christophe CHARRIOT, Thierry CHERRIER, Annick GAUSSET, Cédric GOURIN, Jean-Sylvain GUILLEMAIN, Arnaud HEMERET, Didier HINNIGER, Angélique LAMY, Jean-François PETIT, Marie-France THOMAS, Aude TIVRIER, Sophie VIVIEN

Absents ou Excusés : Laëtitia FOUSSARD (Pouvoir à Sophie VIVIEN), Bernard MITTON (Pouvoir à Sophie VIVIEN)

Secrétaire de séance : Angélique LAMY

La séance est ouverte à 18h35

1 – APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA PRECEDENTE REUNION

Le Conseil Municipal convoqué à Lury sur Arnon, s'est tenu le 8 avril 2021.

Après avoir entendu le Maire rappeler les grandes lignes du dernier conseil municipal, le procès-verbal est approuvé à l'unanimité des membres présents.

2 – CHOIX SUR LES DIFFERENTS MODES DE SCRUTIN

Madame le Maire informe les membres du conseil municipal qu'il y a 3 modes de scrutin :

Après avoir entendu le Maire donner les 3 modes de scrutin qui existent, le conseil municipal a retenu :

- Scrutin ordinaire : *par 14 voix « POUR »*
- Scrutin public : *par 1 voix « POUR »*
- Scrutin secret :

3 – DELIBERATION PORTANT SUR LA COMMISSION PROMOTION DE LA COMMUNE ET COMMUNICATION

Madame le Maire informe les membres du conseil municipal de la modification de la commission promotion de la commune et communication suite à la démission d'un membre, Monsieur Cédric GOURIN.

Le Maire demande à l'assemblée qui souhaite participer à cette commission.

Président	
MAIRE – Chantal CREPAT	
Membres	
Angélique LAMY	Annick GAUSSET
Sophie VIVIEN	Didier HINNIGER
Bernard MITTON	

Le conseil municipal, adopte par 15 voix « POUR » la nouvelle composition de cette commission.

4 – DELIBERATION PORTANT SUR LA SECURISATION DE VOIRIE

Madame le Maire propose pour la sécurisation de la voirie, d'acquérir un radar pédagogique mobile ainsi que 3 miroirs de sécurité.

Le coût prévisionnel des équipements s'élève à : 3 539,00 € HT soit 4 246,80 € TTC

Madame le Maire informe le conseil municipal que le projet est éligible aux amendes de police (Conseil Départemental).

Il est proposé au Conseil Municipal de délibérer et d'adopter le projet sur la sécurisation de voirie pour un montant de 3 539,00 € HT soit 4 246,80 € TTC et d'adopter le plan de financement ci-dessous :

DEPENSES	HT	TTC	RECETTES	HT
Radar pédagogique mobile	2 408,00 €	2 889,60 €	Département (50%)	1 769,50 €
Miroirs de sécurité	1 131,00 €	1 357,20 €	Autofinancement	1 769,50 €
TOTAL	3 539,00 €	4 246,80 €	TOTAL	3 539,00 €

*Le conseil municipal, adopte ce projet et son plan de financement par :
13 voix « POUR » ; 1 voix « CONTRE » ; 1 « ABSTENTION »*

5 – DEMANDE DE SUBVENTION

Madame Chantal CREPAT informe les membres du Conseil Municipal que l'ADMR de Mehun sur Yèvre sollicite la commune de Lury sur Arnon pour une demande de subvention pour l'année 2021.

Le conseil municipal demande que ce point soit reporté lors d'un prochain conseil. Il souhaite avoir un complément d'information (nombre de personnes aidés sur la commune, la part des aides apportées par les collectivités, bilan financier, financement public)

6 – DELIBERATION PORTANT SUR LA CONVENTION AVEC LA FEDERATION FRANCAISE DE LA RANDONNEE PEDESTRE

Madame le Maire informe les membres du conseil municipal qu'une visite des représentants du Comité Départemental de Randonnée Pédestre du Cher a eu lieu le 22 mars 2021.

A la suite de celle-ci, il a été rédigé une convention pour la création d'itinéraires labellisés de promenade et randonnée.

Il est proposé aux membres du conseil municipal de délibérer pour cette convention.

Après avoir entendu le Maire donner le coût pour la réalisation de deux parcours, le conseil municipal accepte cette convention par 15 voix « POUR ».

7 – COMMUNICATION SUR LES DELEGATIONS DONNEES AU MAIRE

Après avoir entendu le Maire exposé au membres du conseil municipal qu'elle a signé un emprunt pour le projet de mise de valeur du patrimoine : Restauration de la « Tour Sud » et « Vieille Eglise » et Aménagement place d'Eglise, le conseil municipal accepte cette décision par 15 voix « POUR ».

Début des travaux de la « Tour Sud » : 15 juillet.

8 – QUESTIONS DIVERSES

1 – Arrêt minute demandé par Madame TAUVY

La commune va installer un panneau uniquement

2 – Extension de la terrasse du « Berrougasse »

Réouverture du « Berrougasse » le 9 juin 2021 ; Extension de la terrasse de 4 x 4 dans le prolongement de l'existant du 9 juin au 30 août validée par la Mairie ; Edition d'une charte à la vue des clients ; fermeture exceptionnelle de la route le 9 juin 2021 de 17h00 à 23h00.

3 – Restauration de la « Tour Sud »

Cédric GOURIN demande si ce n'est pas l'occasion de garder le changement de circulation après les travaux.

4 – Vente d'un terrain communal

Evocation d'un terrain communal à vendre à un particulier

5 – Ouvrage d'art

Madame le Maire a fait une demande pour un diagnostic gratuit par l'intermédiaire du plan France Relance.

6 – Recrutement

Au 1^{er} juin, il a été recruté un nouvel agent PEC (Maxime BARATON) en remplacement de Ugo BISSON parti rapidement pour raisons personnelles.

7 – Travaux école

Début des travaux en Juillet.

8 – Organisation des élections

Planning des permanences pour les élections du 20 et 27 juin.